

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Préambule :

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif 2024 est soumis à l'approbation du conseil communautaire du 28 mars 2024. Il reflète les orientations de la Communauté de Communes. Il est le prolongement des actions proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 25 janvier 2024.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacun d'appréhender au mieux le budget communautaire.

Panorama du BP 2024

La clôture du compte administratif 2023 montre un excédent de fonctionnement à hauteur de 720 969,56 € et un déficit d'investissement de 50 393,50 €.

Le montant des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à 664 685,74 €.

Aussi, compte tenu d'un excédent antérieur reporté de 504 638,21 € en investissement, le montant du besoin en financement s'élève à 210 441,03 €.

Aussi, pour l'équilibre du BP 2024, l'excédent de fonctionnement se porte à 3 486 560,01 € et l'excédent d'investissement à 454 244,71 € :

Ces résultats consolidés permettront l'équilibre du BP 2024 d'autant plus qu'ils seront « enrichis » des résultats de l'EPIC Mond'Arverne Tourisme à la suite de la dissolution de l'établissement au 31.12.2023. Conformément aux dispositions de la convention de dissolution signée entre les parties, l'actif et le passif sont repris par Mond'Arverne Communauté.

Ainsi, le budget primitif 2024 laisse apparaître un « chapitre 002 » de 3 702 853,10 € et un « chapitre 001 » de 645 284,32 €. Cette affectation positive en recettes sur les deux sections permettra d'accroître l'autofinancement de la collectivité dans la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement d'ici la fin du mandat.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement : 28 132 994 € (contre 27 628 627 € en 2023).
- Pour la section d'investissement : 6 932 512 € (contre 6 702 432 € en 2023)

Aussi le budget consolidé s'élève à **35 065 506 €**

Si le volume en investissement est sensiblement identique entre 2023 et 2024, il est important de souligner l'augmentation de la section de fonctionnement alors que près d'un 1,5 millions d'euros ont été reportés sur le budget du CIAS. Cette augmentation significative s'explique par une hausse des dépenses sur les différents services communautaires, accompagnée d'une hausse des recettes ; qu'elles soient fiscales (incidences du Projet de Loi de Finances pour 2024 uniquement) ou la conséquence de nouveaux financements (CAF pour le nouveau Contrat Territorial globalisé sur la petite enfance, divers appels à projet pour l'environnement, le développement des activités de pleine nature ou encore le soutien aux expérimentations agricoles (arboriculture notamment)).

A. L'optimisation de la section de fonctionnement

a) Permettre le développement des services à la population et la mise en place d'actions nouvelles...

Le projet de budget primitif (BP) pour 2024 s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et est conforme aux rigoureux arbitrages politiques menés par l'exécutif. L'objectif étant de maintenir la qualité du service à la population (tant dans la programmation des actions envers les usagers que dans la qualité des bâtiments qui accueillent ces services) mais également de répondre aux enjeux territoriaux : attractivité du territoire, habitat, mobilité et actions en faveur de l'environnement et de la transition écologique.

1. **Garantir un bon niveau de services à la population.** Chaque année, le budget primitif traduit l'importance des services à la population pour la collectivité. En effet, les services mis en place depuis 2017 répondent aux besoins des habitants, que ce soit en matière de petite-enfance ou enfance-jeunesse, d'activités sportives et culturelles. S'il a été politiquement acté qu'il n'y aurait plus de développement significatif de nouveaux services sur le territoire d'ici la fin du mandat, il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel de maintenir des actions de qualité et un environnement favorable aux usagers. D'autant que la fréquentation est en hausse sur la totalité de nos services et que les produits directs de ces services sont en augmentation sur les deux derniers exercices.
Ainsi, le budget alloué à l'enfance et la petite-enfance est en hausse de 9 % entre 2023 et 2024 et atteint 6 M€ soit 21% du budget global de fonctionnement. Cette hausse est due à des actions nouvelles, mais également à l'entretien de l'ensemble des bâtiments (dont la reconstruction du multi-accueil des Loubrettes aux Martres-de-Veyre pour 579 000 € (compensée par une recette de l'assurance Dommage-ouvrage du même montant)). À noter également l'augmentation significative de certaines prestations dont la fourniture des repas pour l'ensemble des structures multi-accueil et ALSH, respectivement +45% et +10,8 % entre le BP 2023 et le BP 2024.

Les services culturels voient également leurs actions confortées et notamment le Festival d'ici et là pour l'édition 2024 et un prévisionnel de dépenses de 75 000 €. Quand le budget de la lecture-publique se stabilise à 518 000 € et permet d'assurer efficacement le fonctionnement du réseau.

Enfin le Marché Global de Performance, et notamment la signature d'un contrat de type P1 « fourniture et gestion de l'énergie » avec Engie devrait atténuer l'impact des hausses d'énergie au centre aquatique tout comme le contrat de type P2 « maintenance et entretien de matériel » assurera le bon fonctionnement de l'équipement.

2. **Insuffler de nouvelles actions en faveur du développement du territoire.** Le bon fonctionnement des services à la population ne peut pas se faire au détriment d'une politique de développement du territoire. Les Appels à Manifestions d'Intérêts, souvent pilotés par l'État, permettent la mise en place d'actions nouvelles. Tout comme d'autres appels à projets par exemple « Territoire de transition écologique » porté par l'ADHUME. Sont inscrits au BP 2024 :

- Des actions en faveur du développement des activités de pleine nature.
- Une politique ambitieuse pour la relance de la production fruitière dans le Puy-de-Dôme dans le cadre d'un démonstrateur territorial des transitions agricoles et alimentaires.
- Des actions en faveur de la transition écologique

À cela s'ajoute une politique volontariste en matière d'habitat et d'aménagement du territoire. En effet, outre la poursuite du PLUi, le BP 2024 consacrera le démarrage de l'OPAH (+ 75 000 € en fonctionnement pour l'animation du dispositif).

L'ensemble de ces actions n'est possible que par l'investissement des personnels communautaires et la qualité de l'ingénierie territoriale. Aussi, en 2024, le coût de la masse salariale s'élève à 7,5 M€ (27% du budget de fonctionnement) contre 8,3 M€ au BP 2023. La différence s'explique par la masse salariale transférée au CIAS (en moins) et un glissement vieillesse Technicité positif (en plus).

3. **Assurer un soutien financier aux « satellites ».** Par la mise en place d'actions en direct, la collectivité joue un rôle pour ses habitants et le développement de son territoire. Toutefois, pour cela, elle s'appuie sur un réseau d'acteurs ou de structures dites « satellites » qui par leurs interventions enrichissent l'action communautaire. À noter pour 2024 une participation de 620 000 € pour la SPL Clermont Auvergne Tourisme, en lieu et place de la subvention à Mondarverne Tourisme, et une subvention de 364 000 € (identique à 2023) pour le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie. Le soutien à l'enseignement musical est également en hausse avec une enveloppe de 344 000 € pour les trois écoles de musique du territoire. (+17%)

La subvention d'équilibre au CIAS nouvellement créé s'élève à 262 669 € et vient couvrir le reste à charge pour la politique d'aide au maintien à domicile et le service de portage de repas. Est également inscrit au BP 2024, la couverture du déficit prévisionnel du budget annexe « Les Sagnes » sur Orcet pour un montant de 276 878 €.

Enfin, le reversement au SMVVA de 370 000 € de produit de la taxe GEMAPI reste inchangé entre 2023 et 2024.

4. **Anticiper un résultat positif.** La part dédiée à l'autofinancement de la collectivité est plus importante en 2024 qu'en 2023. En effet, la dotation aux amortissements s'élève à 596 550€ et à cela s'ajoute une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € pour le prorata temporis. Au compte administratif 2023, le montant de la dotation aux amortissements s'élevait à 819 967 €. Aussi, cette « capacité » retrouvée en fonctionnement a été reportée

au profit du virement à la section d'investissement qui passe de 430 022 € à 750 000 € et couvre largement le montant du remboursement en capital de la dette qui s'élève à 411 952€.

b) ... avec un panier de recettes maîtrisé à la hauteur des ambitions territoriales

L'équilibre de la section de fonctionnement est possible grâce à des recettes nouvelles que ce soit de nos partenaires financiers ou un ajustement tarifaire des services à la population. Les taux de fiscalité restent inchangés par rapport à 2023.

- 1. Accompagner le développement des services à la population et les politiques structurelles.** Le chapitre 70 du BP 2024 s'élève à 1,7M€ et comprend l'ensemble des produits issus de la tarification des services à la population (estimation à la hausse par rapport à 2023) dont principalement 403 000 € pour les multi-accueils, 583 000 € pour les structures enfance-jeunesse (3-17 ans) et 360 000 € pour la Piscine. (Sur ce chapitre pour information se retrouve également le remboursement de l'ADS par les communes à hauteur de 285 000 € (estimation haute)).

À cela s'ajoutent les recettes du chapitre 74, les dotations diverses, en hausse de +10,2% pour un volume total de 4,3M€. Principalement des recettes de la CAF (nouvelle CTG) pour 1,7M€ et les financements pour l'ensemble des postes créés sur 2024 à savoir : 1,5 ETP pour l'AMI Fruit de Dôme, l'animation de l'OPAH pour 43 662 €, 2 ETP pour l'appel à projet « territoire de transition écologique » et 42% de financement du poste d'animateur des activités de pleine nature (l'ensemble des postes en dépenses et en recettes sont proratisés au « réel » de la date de recrutement envisagée dans la collectivité).

Les autres recettes, prévisionnelles dans l'attente de l'état 1259, sont identiques à l'année 2023 à savoir : la DGF pour 1,5 M€ et les allocations compensatrices (Réforme TH, CFE, CVAE) pour 609 000 €.

- 2. Un produit de fiscalité stable sans hausse des taux.** Le panier de recettes fiscales s'élève à 17,1 M€ (+2,4% par rapport à 2023). Cette hausse est le résultat de l'estimation de l'ajustement des bases des taxes foncières (votées au PLF) ainsi que de l'estimation du produit prévisionnel de TEOM (bien que le taux de TEOM soit en baisse sur les trois syndicats). La dynamique des bases fiscales permet de faire face aux évolutions à la hausse des dépenses sans avoir à agir sur les taux. Notamment sur la CFE qui passe de 1,9 M€ à 2,1M€ entre 2023 et 2024. Volontairement, le produit issu de la fraction de TVA (compensation de la TH) a été maintenu à son niveau de 2023 dans l'attente de l'état 1259 et en prévision d'un possible ralentissement de la consommation des ménages.

B. Relancer les investissements communautaires

Le montant de la section d'investissement est quasiment identique entre 2023 et 2024 à 6,9M€. 2023 a été une année de transition après la fin des réalisations impulsées par les intercommunalités avant la fusion. Nous pouvons donc considérer que 2024 sera une année de relance et de mise en œuvre du nouveau PPI.

a) Une programmation raisonnée

Outre les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services, nous retrouvons en 2024 une programmation qui ne comporte que 3 opérations nouvelles.

1. La requalification du site d'Aydat et le développement des activités de pleine nature

Ce projet d'1,3 M€ a vocation à faire de ce site un pôle d'excellence touristique dans lequel les volets intégration paysagère et développement durable seront centraux. Il est financé à 77% par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit un montant de recettes attendues de 950 000 € auxquelles viendra s'ajouter le FCTVA pour 221 000€ soit un reste à charge pour la collectivité de 178 000 €.

Au total ce sera une enveloppe de 1,8 M€ consacrée au développement touristique pour le territoire (26% des dépenses d'investissement) car en plus de l'aménagement sur Aydat, la collectivité participera au développement de la « via Arvernia » pour 95 000€ ainsi qu'à la création de parcours VTT et Trail pour 49 000 € ;

2. Une politique active en faveur de l'habitat pour le territoire.

En effet, 2024 concrétisera le démarrage de l'OPAH et des aides aux propriétaires pour l'amélioration de leur habitat avec une enveloppe globale de 1,9 M€ (27,5% du budget d'investissement).

Dans cette enveloppe budgétaire nous retrouvons également la participation communautaire à Assemblia pour le développement du Quartier pilote habitat pour deux années (2023 et 2024) ainsi que les frais d'études et d'éclairage public (opération pour compte de tiers) pour un total de 761 000 €.

Le BP 2024 en investissement comprend également une opération nouvelle pour 300 000 € de dépenses subventionnées à hauteur de 209 000 € par l'État et le Département pour l'aménagement d'un terrain familial sur la commune des Martres-de-Veyre, conformément au schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

3. Réflexion autour du futur siège communautaire.

L'exécutif a souhaité inscrire une enveloppe de 200 000 € d'études diverses (prévisionnelles) pour le démarrage d'une réflexion autour d'un futur espace communautaire qui permettra de réunir l'ensemble des services administratifs ainsi qu'une salle d'assemblée.

4. Le nécessaire investissement dans la transition écologique.

La programmation pour l'AMI fruits de Dôme (conditionné à ce que Mond'Arverne Communauté soit lauréat) s'élève à 95 000€. À cela s'ajoute un total de dépenses de plus de 300 000 € pour l'ensemble des études assainissement, mobilité, diagnostic foncier agricole. Enfin le programme SEQUOIA (en faveur des communes) s'élève à 143 000 € (montant identique en recettes).

5. Des travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement des activités communautaires. Comme chaque année une enveloppe est consacrée au bon fonctionnement des services (mobilier, matériel informatique pour un total de 100 000€) ainsi qu'aux travaux sur les différents sites communautaires. Plusieurs interventions sont prévues sur les multi-accueils pour un total de 175 000 € (dont la réfection de la toiture du multi-accueil de St Amant Tallende pour 90 000€ et 64 000 € de travaux sur la micro-crèche d'Aydat).

Une opération nouvelle est créée pour l'ensemble des travaux liés à l'Ad'AP pour 150 000 €. L'Ad'AP, ou Agenda d'Accessibilité Programmée, est un dispositif permettant aux ERP de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les établissements recevant du public. La collectivité, en retard sur ses obligations, doit désormais s'y conformer.

Enfin, plusieurs travaux sont prévus sur les zones d'activité pour plus de 300 000 € dont 120 000 € pour la voirie de la zone de la Tourtelle à Saint Saturnin (et hors BP, 250 000 € sur le Budget Annexe des Sagnes pour information).

6. Les autres dépenses d'investissement. Enfin, on retrouve dans ce BP 2024 les restes à réaliser en dépenses pour un total de 1,2 M€, les amortissements des subventions qui deviendront une recette de fonctionnement pour 218 030 €, et le remboursement en capital de la dette (411 952 €).

b) Des recettes maîtrisées

Les excédents capitalisés en investissement (645 284€), le virement à la section de fonctionnement de 750 000 € et la dotation aux amortissements (696 500 €) constituent des éléments favorables pour l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. La couverture du besoin en financement (article 1068 au BP 2024) s'élève pour mémoire à 210 441 €.

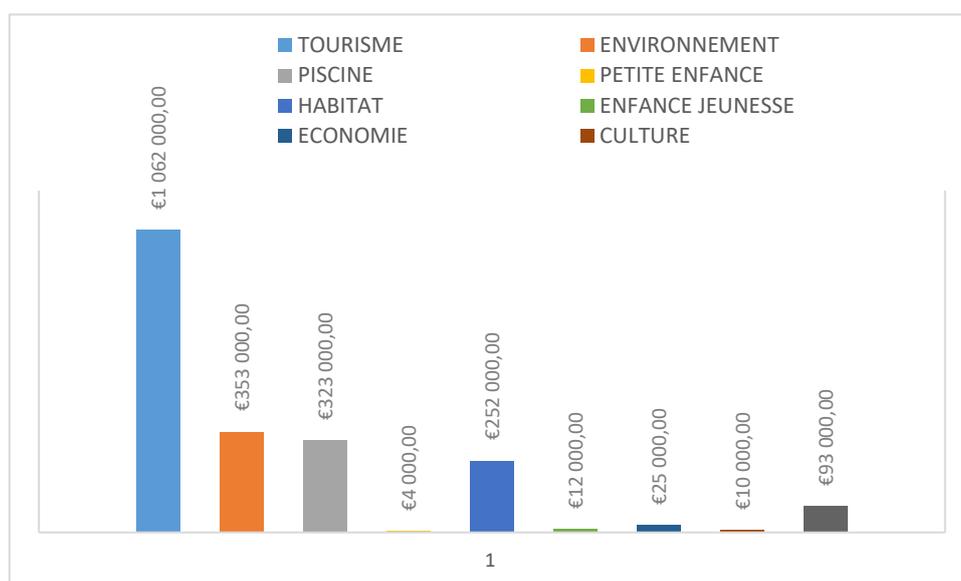
1. Des ressources propres favorables à l'équilibre de la section d'investissement.

Outre les éléments listés ci-dessus, qui constituent l'autofinancement de la collectivité, il est prévu la vente de patrimoine pour 358 000 €. Ces recettes foncières sont constituées de la vente d'un terrain sur la commune des Martres-de-Veyre et à la commune des Martres-de-Veyre pour 16 000 €, la vente de m² supplémentaires à certaines entreprises situées sur la ZA du Daillard à Mirefleurs pour 135 000 € (régularisation d'emprises foncières) et enfin, la vente des actifs de la base nautique à la SPL Clermont Auvergne Tourisme pour 206 000 € conformément à l'acte de cession signé entre les parties.

2. Le FCTVA . Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Pour le BP 2024, le prévisionnel attendu de FCTVA s'élève à 595 000 €.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2024

3. **Un excellent taux de subvention.** L'ensemble des subventions (Europe, État, Région, Département) représente 31% des recettes totales d'investissement ce qui s'avère être le résultat d'excellents montages financiers des projets inscrits au PPI. En effet, le projet de requalification du Lac d'Aydat ou encore le terrain familial pour les Gens du Voyage des Martres-de-Veyre bénéficient de près de 80% de subvention, tout comme les circuits trail et VTT. L'ensemble des subventions représente une enveloppe de 2,1 M€ (inscriptions nouvelles et RAR 2023) qui sont répartis comme suit entre les différents services et politiques structurelles :



4. **Les autres éléments de l'équilibre budgétaire.** Les opérations pour compte de tiers et les remboursements de divers organismes (Assemblia et EPF-SMAF notamment) s'élèvent à 370 000 €. Ainsi, l'emprunt dit « d'équilibre » de la section d'investissement est de 993 000 € en 2024. Pour mémoire il était de 1,3 M€ lors du vote du BP 2023.

Le contexte favorable de la clôture 2023 ainsi que les arbitrages budgétaires et l'optimisation des recettes ont permis de construire un budget équilibré, qui symbolise une nécessité de maîtrise budgétaire tout en engageant l'avenir de la collectivité sur de nouveaux horizons nécessaires à son développement. L'objectif est d'assurer une clôture 2024 encore plus favorable qu'en 2023 pour faire face à la clôture du budget annexe « Pra de Serre 3 » en 2025 qui devrait entacher l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1,3 M€. Le second objectif est de maintenir une santé financière saine jusqu'aux recettes annoncées dans le cadre du projet « Refondation » de la Banque de France à l'horizon 2027/2028.